



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sikafloor®-381/-381 AS/-381 ECF Comp. B

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

A ce jour, il n'y a aucune information disponible sur les usages identifiés. Quand les données seront disponibles, elles seront intégrées dans la Fiche de Données de Sécurité

Usage du produit : Flooring system.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Sika Schweiz AG  
Tüffenwies 16  
8048 Zürich  
Téléphone : +41584364040  
Adresse e-mail : EHS@ch.Sika.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse  
CH-8028 Zurich  
+41(0)44 251 51 51 / Numéro abrégée: 145  
EHS@ch.Sika.com

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë , Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée , Catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée , Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction , Catégorie 2	H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Corrosif	R34: Provoque des brûlures.
Nocif	R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.
Sensibilisant	R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



Dangereux pour l'environnement

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
**Intervention:**  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 202-859-9 alcool benzylique
- 220-666-8 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
- 216-032-5 m-phénylènebis(méthylamine)
- 201-245-8 4,4'-isopropylidènediphénol
- 202-013-9 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikafloor®-381/-381 AS/-381 ECF Comp. B



Date de révision 04.09.2014

Date d'impression 26.01.2016

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
alcool benzylique 100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38-XXXX	Xn; R20/22	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Eye Irrit.2; H319	>= 25 - < 50
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 2855-13-2 220-666-8 01-2119514687-32-XXXX	C; R34 Xn; R21/22 R43 R52-R53	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Skin Corr.1C; H314 Skin Sens.1A; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 10 - < 20
m-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0 216-032-5 01-2119480150-50-XXXX	Xn; R20/22 C; R34 R43 R52/53	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 10 - < 20
4,4'-isopropylidènediphénol 80-05-7 201-245-8 01-2119457856-23-XXXX	Repr.Cat.3; R62 Xi; R37-R41 R43 R52	Repr.2; H361f STOT SE3; H335 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1; H317	>= 3 - < 5
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2 202-013-9 01-2119560597-27-XXXX Contient: bis(diméthylamino)méthyl]phénol <= 15 %	C; R34 R52/53	Skin Sens.1B; H317 1B; H314 Aquatic Chronic3; H412	>= 2.5 - < 5
Polyoxypropylènediamine 9046-10-0 01-2119557899-12-XXXX	C; R34	Skin Corr.1B; H314	>= 2.5 - < 5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.



---

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Gêne gastro-intestinale  
Réactions allergiques  
Dermatite  
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
- Risques : Les dommages à la santé peuvent être retardés.  
effets corrosifs  
effets sensibilisants

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction



Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Refusez l'accès aux personnes non protégées

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuel, voir section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Ne pas manger, fumer ou

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikafloor®-381/-381 AS/-381 ECF Comp. B



Date de révision 04.09.2014

Date d'impression 26.01.2016

boire dans la zone de travail. Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker conformément à la réglementation locale.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : donnée non disponible

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle *	Base *
m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0	VME	0.1 mg/m3	CH SUVA
4,4'-isopropylidènediphénol	80-05-7	VME	5 mg/m3	CH SUVA
		VLE	5 mg/m3	CH SUVA
		TWA	10 mg/m3	2009/161/EU

\*Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikafloor®-381/-381 AS/-381 ECF Comp. B



Date de révision 04.09.2014

Date d'impression 26.01.2016

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

- Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.  
Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections:  
Gants en caoutchouc butyle/nitrile (0,4 mm),  
Les gants souillés devront être retirés.  
Pour une exposition permanente:  
Gants en Viton (0.4 mm)  
temps de protection >30 min.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.
- Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.  
filtre de vapeurs organiques (Type A)  
A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm  
Le choix des protections respiratoires (EN 14387) doit être basé sur les concentrations connues ou estimées, la dangerosité du produit et les classes d'efficacité propres au masque respiratoire. Prévoyez une ventilation adéquate (ventilation générale ou extraction locale). (EN 689 - Méthodes pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques ). Applicable dans les zones de mélange et d'agitation. Dans le cas où il n'est pas possible de rester en dessous des seuils des valeurs limites d'exposition , les mesures de protections respiratoires doivent être utilisées.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.



---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: donnée non disponible
Point d'éclair	: > 101 °C
Température d'inflammation	: non applicable
Limite d'explosivité, inférieure (Vol%)	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure (Vol%)	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
pH	: Note: non applicable
Point/intervalle de fusion / Point de congélation	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité	: env.1.03 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	: Note: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: > 20.5 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

donnée non disponible



---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Composants:

##### **alcool benzylique :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 1,230 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: 4.178 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

##### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 1,030 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 1,100 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

##### **m-phénylenebis(méthylamine) :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 930 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: 1.34 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard



Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal rat: > 3,100 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Produit**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit**

donnée non disponible

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Produit**

Mutagénicité : donnée non disponible

**Cancérogénicité**

**Produit**

Cancérogénicité : donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction/fertilité**

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité.

donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction/développement/tératogénicité**

Tératogénicité : donnée non disponible

donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

donnée non disponible

**Toxicité par aspiration**

donnée non disponible



---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.  
Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit.  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.  
La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et c

Code du déchet OMoD/LMoD : 08 01 11: [ds] Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikafloor®-381/-381 AS/-381 ECF Comp. B



Date de révision 04.09.2014

Date d'impression 26.01.2016

Emballages contaminés : 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### ADR

**14.1 Numéro ONU** : 1760  
**14.2 Description des marchandises** : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.  
(3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, m-phénylenebis(méthylamine))  
**14.3 Classe** : 8  
**14.4 Groupe d'emballage** : III  
Code de classification : C9  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en tunnels : (E)  
**14.5 Dangereux pour l'environnement** : non

#### IATA

**14.1 Numéro ONU** : 1760  
**14.2 Description des marchandises** : Corrosive liquid, n.o.s.  
(3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, m-phénylenebis(méthylamine))  
**14.3 Classe** : 8  
**14.4 Groupe d'emballage** : III  
Étiquettes : 8  
**14.5 Dangereux pour l'environnement** : non

#### IMDG

**14.1 Numéro ONU** : 1760  
**14.2 Description des marchandises** : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.  
(3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, m-phénylenebis(méthylamine))  
**14.3 Classe** : 8  
**14.4 Groupe d'emballage** : III  
Étiquettes : 8  
No EMS Numéro 1 : F-A  
No EMS Numéro 2 : S-B  
**14.5 Polluant marin** : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

##### IBC

non applicable



**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)**

Pictogrammes de danger :



Corrosif

Phrase(s) R	:	R20/22 R34 R43  R52/53	Nocif par inhalation et par ingestion. Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	:	S26  S36/37/39  S45	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 202-859-9 alcool benzylique
- 220-666-8 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
- 216-032-5 m-phénylenebis(méthylamine)
- 201-245-8 4,4'-isopropylidènediphénol

**Interdiction/Restriction**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : non applicable

REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59) : Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : non applicable

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikafloor®-381/-381 AS/-381 ECF Comp. B



Date de révision 04.09.2014

Date d'impression 26.01.2016

- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou
- pré-enregistrées ou enregistrées par nous, et/ou
- exclues du règlement, et/ou
- exemptées d'enregistrement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	: WGK 2 pollue l'eau Gemäß VwVws vom 30.Juli 2005
VOC-CH (VOCV)	: pas de taxes des COV
VOC-EU (solvant)	: 28.82 %
Autres réglementations	: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes travailleurs Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

### SECTION 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrases R

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.

#### Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikafloor®-381/-381 AS/-381 ECF Comp. B



Date de révision 04.09.2014

Date d'impression 26.01.2016

long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

|| Modifications par rapport à la version précédente !